

Conseil municipal de Saint-Pierre du 17/01/2019
Budget primitif 2019
Intervention de Yannick Cambray – Conseiller Cap sur l’avenir

Madame le Maire,

A la suite de l'insatisfaction que vous avez exprimée lors du Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu au cours de notre séance du 17 décembre, sur le montant du FEI qui a été octroyé à la Commune de Saint-Pierre en 2018 (le Fonds Exceptionnel d'Investissements), je me suis permis de solliciter la confirmation de vos informations auprès de la Direction Générale des Outre-mer.

Vous avez déclaré (et je vous cite) : "2018 aura été une très mauvaise année en ce qui concerne la Commune de Saint-Pierre, s'agissant du FEI. Nous avons obtenu un des plus bas montants depuis la mise en place de ce fonds" (fin de citation). Remarque que vous avez réitéré lors de la présentation de vos vœux ce mardi.

Présenté de la sorte, on comprend, on entend à travers vos propos que la Commune de Saint-Pierre aurait été "mal traitée" par le Gouvernement, en l'occurrence par le Ministère des Outre-mer, au niveau financier, en 2018.

Après divers échanges avec le ministère pour tirer au clair le soutien de l'État à la Commune de Saint-Pierre en 2018 pour ses demandes d'investissements, j'en conclus que concernant strictement le FEI (le Fonds exceptionnel d'Investissements) vous avez en partie raison pour ce qui est revenu à la Commune, mais que d'un autre côté, vous avez tort lorsque vous omettez de faire un point complet sur le soutien de l'Etat à la Commune de Saint-Pierre pour 2018 !

Je m'explique pour l'information complète de l'ensemble des Conseillers Municipaux.

La Mairie a effectué en 2018 une demande initiale au titre du FEI de 1.270.000 euros pour 3 projets :

- 1) La construction du Hangar à sel pour 800 000 euros,
- 2) Des travaux pour l'école du Feu Rouge pour 120 000 euros,
- 3) et enfin 350 000 euros pour des travaux sur les réseaux d'eau et assainissement Rue Hoche et Boulevard Thélot.

Le montant au titre du FEI attribué à la commune de Saint-Pierre en 2018 a été de 800 000 €, charge à l'exécutif de la commune de choisir le ou les projets à financer .

En 2017, la commune avait obtenu 1.100.000 euros.

Soit donc une baisse entre 2018 et 2017 de 300 000 euros.

Mais, et c'est là votre "erreur", pour la première fois, en plus du FEI, en 2018, la Commune de Saint-Pierre, à la demande de la Ministre, a bénéficié d'une subvention exceptionnelle de 600 000 euros pour ses investissements. La ministre y a veillé.

Au final, la Mairie de Saint-Pierre a donc obtenu plus de 1,4 Million d'euros au titre du programme Outre-Mer, programme intégrant entre autres le FEI, contre 1,1 Million d'euros en 2017 !

La soi-disant baisse de 300 000 euros se transforme en réalité par une hausse de 300 000 euros ! Toute une différence !

Enfin, pour finir sur le FEI (le Fonds Exceptionnel d'Investissements) dont ont bénéficié les 3 Collectivités de l'Archipel, celui-ci était de 1,440 000 euros en 2017 et de 2 Millions d'euros en 2018 !

Soit donc, une augmentation du FEI plus que sensible de 40 % pour tout l'Archipel !!

Ce fonds qui était consommé quasi exclusivement par la Commune de Saint-Pierre auparavant a été réparti de façon plus équitable entre les 3 Collectivités en 2018.

La Mairie de Saint-Pierre a bien obtenu grâce au FEI une attribution de 800 000 euros, la Collectivité Territoriale une enveloppe de 800 000 euros pour les travaux de réfection de la patinoire et la Commune de Miquelon une enveloppe de 400 000 euros.

Tout cela sans compter pour la Commune de Saint-Pierre une augmentation significative de plus de 80 000 € pour la DETR qui a été portée à 461 000 euros en 2018 contre 380 000 euros l'an dernier !!

En conclusion, la baisse du FEI pour la Commune de Saint-Pierre ne doit pas faire oublier que globalement ce fonds a augmenté de 40% pour l'ensemble de l'Archipel et que la Commune de Saint-Pierre a bel et bien bénéficié en plus du FEI d'une augmentation significative de la DETR et d'une subvention exceptionnelle de 600 000 euros.

Dernière remarque sur ce sujet du FEI. J'ai appris lors de mes échanges qu'en 2019 ce Fonds Exceptionnel d'Investissements passerait, au plan national, de 40 à 110 Millions d'euros. J'espère donc que La Mairie de Saint-Pierre aura des projets, des projets concrets, car la part de l'Archipel devrait en toute logique doubler !

Voilà, Madame le Maire, les quelques précisions que je souhaitais apporter à la connaissance de l'ensemble des conseillers municipaux et de la population .

Autre sujet que je me dois d'évoquer devant vous, c'est celui des marchés publics et plus globalement de la politique de la Commune quant au traitements des déchets.

Je tiens à préciser d'emblée que mon intention n'est nullement de partir dans quelque procédure que ce soit, mais mon intention est bel et bien de porter à votre connaissance les interrogations de quelques commerçants qu'a suscité un récent appel d'offres de la Municipalité de Saint-Pierre. Je souhaite, nous souhaitons, des réponses à ce sujet.

Dans la perspective; semble-t-il, de reprendre à votre propre compte le ramassage des bornes d'apport volontaire des déchets recyclables, la Municipalité de Saint-Pierre a lancé en décembre un appel d'offres pour s'équiper d'un camion adapté à ce service.

Avant d'en venir à mon propos, j'aurais souhaité des informations quant à un autre marché lancé à la mi-octobre et visant à trouver cette fois un prestataire pour effectuer les missions de ramassage de ces mêmes déchets. Ce marché a-t-il été rendu infructueux pour que vous puissiez, aujourd'hui, acheter un camion et faire directement le ramassage en Régie ? Comment expliquez-vous ces deux publications que l'on peut encore trouver sur le site internet de la Mairie ?

Revenons-en au marché de fourniture.

Nous sommes plusieurs dans l'Archipel à être étonnés de la précision et de l'orientation de certaines clauses techniques particulières du marché relatif à la fourniture du camion de ramassage des déchets. En effet, pourquoi par exemple, avoir inscrit dans les clauses du marché qu'il fallait impérativement un camion d'occasion ? De plus livrable en quelques semaines ?

Je m'étonne grandement de la façon dont vous pilotez cette politique des déchets ... Quelles comparaisons ? Quelles études avez-vous entreprises pour faire en Régie ce ramassage des bornes ? Est-ce réellement moins cher à moyen terme que de le faire par une entreprise privée ? Quel débat avons-nous eu ici sur ce sujet ? C'est bien dommage

J'ouvre une parenthèse : je me souviens des remarques désobligeantes dont nous avons été l'objet, ici même, lorsque nous mettions en avant le fait que nous étions favorables à ce que l'on aille au domicile des habitants de Saint-Pierre pour récupérer l'ensemble des déchets recyclables. Que n'avons-nous pas entendu quant au coût financier d'une telle idée !! Encore un effort, Madame le Maire, et nous y arriverons !!

Trêve de plaisanterie, car ce que je viens d'évoquer au sujet de l'appel d'offres de décembre nous interpelle, élus municipaux comme commerçants locaux, et met en perspective ce que j'ai évoqué lors de mon discours du 17 décembre dernier, c'est à dire, le manque de confiance, le fossé qui se creuse entre nos concitoyens et nos élus, le manque de transparence, le manque de lisibilité, la méfiance ... tout ce qui a fait, de mon point de vue, le terreau du mouvement des gilets jaunes en métropole.

Je viens d'évoquer devant vous certaines interrogations, fondées ou infondées, qui entraînent des méfiances et qui reflètent ces maux qui gangrènent notre Démocratie et qui expliquent le manque de confiance qu'ont nos concitoyens envers leurs élus.

Tout ceci allié à un Budget Primitif 2019 qui nous apparaît "sans saveur", vous comprendrez, Madame le Maire, cher(e)s Collègues, que les élus de Cap Sur l'Avenir voteront globalement contre votre Budget Primitif 2019.

Yannick CAMBRAY